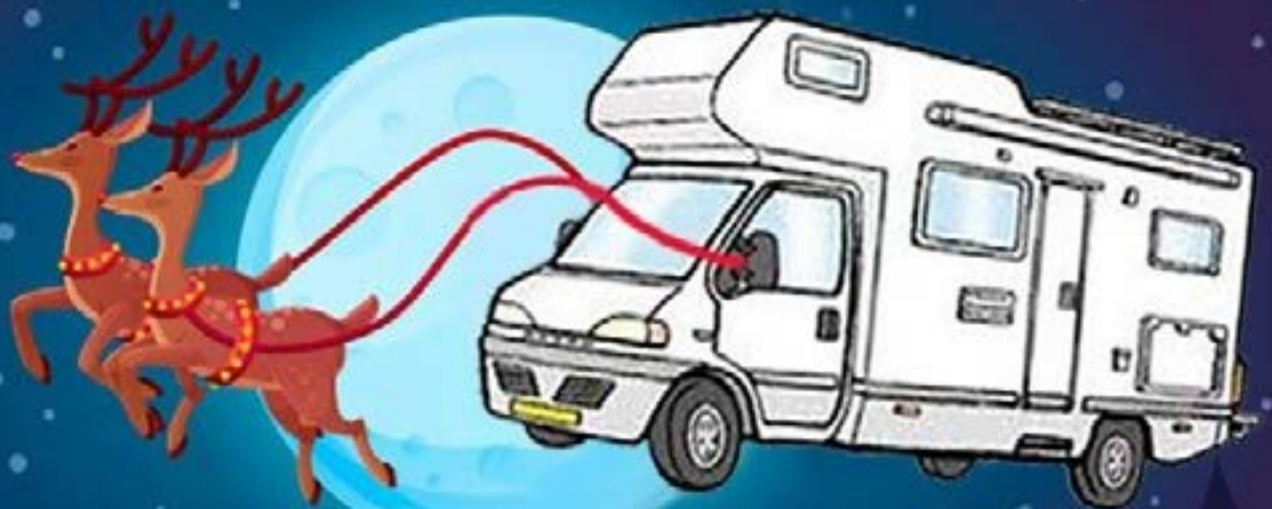


Les Nouvelles de L'ACcRéPa

DÉCEMBRE 2023

NUMÉRO 95



ASSOCIATION CAMPING-CARISTE RÉGION PARISIENNE

<https://www.accrepa.fr>

 [accrepa](https://www.facebook.com/accrepa)





ALDEN est le seul fabricant d'antennes satellites pour véhicules de loisirs à développer ses propres systèmes de réception certifiés tout-en-un, ce qui nous permet de vous offrir:

- le maximum de cohérence et de sécurité (toute l'installation est ALDEN),
- une ergonomie ultra-simple: All-In-One (Tout-en-Un) = un seul appareil, une seule alimentation, une seule télécommande,
- de la sérénité sur le long terme (fiabilité éprouvée et reconnue), et la maîtrise des éventuelles mises à jour logiciels via une clé USB ou via OTA ou grâce à une manipulation simple et rapide que chaque utilisateur peut effectuer lui-même.

TV Satmatic AIO DVD HD Multisat Wide Screen 178°

Existe en 19", 22" et 24".

Carte Fransat HD livrée de série pour recevoir les chaînes nationales gratuites de la TNT, France 3 Régions, chaînes thématiques, locales et radios et offres payantes (SFR et BIS TV) et d'avantage de chaînes en clair et cryptées (bouquets Belge, Suisse...) sur d'autres satellites, sous réserve de compatibilité avec le module CAM et la carte à puce.

Disponible en versions Multisat Automatique, Multisat Manu Bip et Auxiliaire.

(1): Voir offres disponibles sur www.fransat.fr

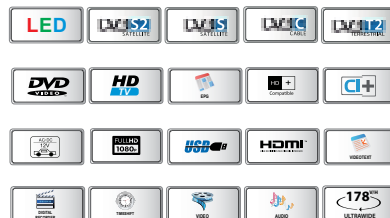
*: Carte non fournie, plus d'information disponible sur www.bis.tv

Existe en différentes tailles 19", 22", 24"

19" L 44 x H 27 x P 6,5 cm

22" L 50 x H 30 x P 6,5 cm

24" L 55 x H 33 x P 6,5 cm



SANS ABONNEMENT, TOUTES LES CHAÎNES GRATUITES DE LA TNT HD



DES CHAÎNES THÉMATIQUES, LOCALES ET DES RADIOS DES OFFRES TV EN OPTION⁽¹⁾





LE MOT DU PRÉSIDENT



Mes chers amis,

Encore une très bonne année avec son lot de bonnes rencontres grâce aux organisateurs de sorties. L'été moins chaud nous a permis de profiter dans de meilleures conditions de la Fête du pain.

Merci à Pascal qui a rejoint notre bureau lors de notre A.G. et qui a inauguré une nouvelle manière de communiquer des informations lors de nos sorties. (Heure de départ, lieu de rendez-vous, itinéraire. Etc...)

En effet ce « LUCKY LUKE » qui gère avec beaucoup de dextérité les réseaux sociaux nous a permis de suivre grâce à WhatsApp le déroulement des sorties de la Creuse, du Jura et de la Martinique.

De nombreux adhérents ont répondu présent à notre A.G. et à cette occasion ils nous ont fait part de leur satisfaction pour la prestation de notre traiteur, du choix musical de l'orchestre et de la visite du sanctuaire de notre Dame de Montligeon organisée de main de maître par Josiane.

Vous trouverez dans cette revue le programme détaillé des sorties pour 2024.

Soyez nombreux à répondre présents

Je remercie tous les membres du bureau pour leur investissement dans la gestion de notre club, Jean-Claude et Jean-Paul qui, comme chaque année, ont participé au salon des véhicules de loisirs à Villepinte et ont inscrit cinq nouveaux adhérents.

Malgré mon absence au forum des voyages nous pouvons dire, grâce à nos brillants correspondants, que celui-ci s'est déroulé dans de bonnes conditions sous un ciel capricieux.

Vous aurez un compte-rendu dans la revue « Vadrouille ».

Je vais maintenant conclure par un peu de poésie qui va nous transporter de l'été à l'hiver

Septembre est rond comme un raisin

Voici les grains et leurs pépins

Le mois d'octobre a pour champions

les champignons, les potirons

Novembre a froid il met des gants

aux doigts du vent et des enfants

Quant à décembre il ne dit rien

Noël revient dans les sapins.

Patrick Joquel

**Je vous souhaite un joyeux Noël
et de bonnes fêtes de fin d'année.**

D.D.



ESPACE LOISIRS

Camping-cars, Caravanes, Accessoires

01.60.63.58.58

11 Rue du Luxembourg - 77310 St Fargeau Ponthierry

mail : espaceloisirs91@gmail.com

Magasin d'accessoires et pièces détachées

Atelier Automobiles et Camping-cars



-10 % sur les accessoires

Réservé aux membres de l'ACcRéPa

Camping-Caravaneige « L'Escale » au Grand Bornand (74)



Sur place : piscine intérieure, restaurant, salle de jeux, wifi, location de mobil homes et d'appartements

Une situation idéale pour les camping-caristes :
à 250 m du village et des commerces.



En été : au départ de nombreuses randonnées

En hiver : au pied des pistes de ski de fond et des balades en raquettes.
à 500 m des pistes de ski alpin

33 impasse du plein air 74450 LE GRAND BORNAND Tél : 04.50.02.20.69
contact@campinglescale.com

ÉLUE 3^{ème}
Aire préférée
des FRANÇAIS
en 2020

Aire de 43
La Salaison

SEJOURS TOURISTIQUES
Sur Mesure!
pour groupe de 20
visites - détente - restauration
en Hôte-lère / Ardèche / Lozère
personnes minimum

Boutique
de 200m²
Salaisons de Pradelles
Charcuterie Familiale Artisanale & traditionnelle
Route du Puy - 04200 PRADELLES
04 71 00 85 49
contact@salaisons-de-pradelles.fr

1200m
d'altitude en Haute-Lozère

f
i
o
o

70 Places
GRATUITES

2 bornes
VIDANGE

2 bornes
d'EAU

ÉLECTRICITÉ
24 / NUITÉE

Aire
PIQUE-NIQUE

WIFI
GRATUIT

N : 44°7'58'17"
E : 3°8'8'541"

www.salaisons-de-pradelles.fr

Association Camping-Cariste Région Parisienne

17 Avenue de Lattre de Tassigny 56000 VANNES



06.66.88.13.66

Courriel : **president@accrepa.fr** Site Internet : **https://accrepa.fr**

Association loi 1901, à but non lucratif déclarée en Sous-préfecture de Pontivy
sous le n° W782001836

Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours
n° IM 075100284—Assurance MACIF n° 15195976

ANNONCEURS

ALDEN
AMI RESEAU
BRETIGNY GARAGE
CAMPING L'ESCALE
ESPACE LOISIRS
FELIX DES LYS
FRANCE PASSION
MATT CHEM
MIDAS
PASS CAMPING CAR
RHUYS CAMPING CAR
SARL Viandes Abats Conserves
WATTELLIER LOISIRS

Nous remercions les annonceurs qui nous ont aidés à la réalisation de cette revue. Ils sont à votre service et vous réservent le meilleur accueil.
Vous pouvez retrouver ces publicités sur le site Internet.

Photos des illustrations ACcRéPa .



SOMMAIRE

Le Mot du Président	3
Sommaire	5
Conseil d'Administration	7

Actualités

Les nouveaux & remise des plaques bleues ...	9
--	---

Les Sorties

• Sorties FFACCC et autres clubs	10
• Sorties ACcRéPa 2024	11
• Week-end à Provins.....	14
• Sortie au Croisic	16
• Sortie au fil de l'eau	18
• La Fête du Pain journées découvertes	20
• La Fête du Pain.....	22
• Week-end à Anet	24

Carnet de Voyage

• C.R Fête du pain 2023	26
• C.R. sortie dans le Jura	34
• Note aux annonceurs.....	13
• C.R. Assemblée Générale.....	45
• Souvenirs des sorties 2023	54
• Un peu d'humour.....	55

Bulletin d'adhésion à l'ACcRéPa 2024	57
Conditions générales.....	58

RÈGLES DE PARUTION : « Les nouvelles de l'ACcRéPa » est le bulletin d'information de l'Association, imprimé par nos soins. Parution en Mai, Septembre et Décembre avec la participation rédactionnelle et bénévole des adhérents. Tous les articles sont publiés sous la responsabilité des auteurs et sous la foi des documents recueillis. Le bureau est autorisé à adapter toute œuvre aux exigences de la parution ou d'en refuser l'insertion s'il jugeait celle-ci non conforme aux buts de l'Association.



PASS CAMPING-CAR

Réparation, entretien, pose d'accessoires pour votre
Camping-car, Caravane, Bateau... !

Votre réparateur à Gisors 27140 :



Pour plus d'informations :

Port : 06 27 85 29 40 - Tél : 01 34 25 93 81

Mail : contact@passcamping-car.com - Site : www.passcamping-car.com

SARL unipersonnelle au capital de 7000€ - 7 ROUTE DE DELINCOURT - 27140 GISORS

R.C.S EVREUX 792 414 724

Une gamme écologique pour rénover et entretenir

Camping-car, caravane, van, fourgon et mobil-home

www.mattchem.fr



MATT CHEM LOISIRS

Demandez gratuitement le catalogue
par tél. au 01 42 53 73 73 ou par email : info@mattchem.fr
MATT CHEM : 37, rue de fontenay 92220 BAGNEUX

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon l'Assemblée Générale du 30 septembre 2023



Président d'honneur
Raymond LAPORTE



André COSTE



Jean-Claude MOUFFLE



Claudine COUSIN



Brigitte LE CALVEZ



Pascal CALU



Josiane ORGUE

André COSTE	Président	06.66.88.13.66	costeandre56@gmail.com
Claudine COUSIN	Vice-Présidente Secrétaire Rédactrice Revue	06.79.20.59.95	claudinecous1@gmail.com
Jean-Claude MOUFFLE	Vice-Président Responsable site Internet	06.59.84.83.08	moufflejc@gmail.com
Brigitte LE CALVEZ	Trésorière	06.08.06.08.01	brigittelecalvez@outlook.com
Josiane ORGUE	Coordinatrice des sorties	06.27.42.03.19	renejosiane.orgue@gmail.com
Pascal CALU	Site ACCREPA, Réseaux sociaux Relations publiques	06.80.91.00.22	calu.pascal@gmail.com



Rhuys Camping Car

Notre savoir faire ...



L'énergie

électricité, chauffage,
chauffe eau, énergie
solaire...



Les accessoires

réfrigérateur, télévision,
antenne ...



Le confort

solution de portage,
tractage, confort à bord...

Nouvelle adresse, pour mieux vous accueillir

Rhuys Camping Car
Zone de la Clé des Champs
56 190 MUZILLAC

Tél: 02 97 53 95 24

Mail: rhuyscampingcar@gmail.com



Du Mardi au Samedi
9h00 à 12h30
14h00 à 18h00



DOMETIC

THETFORD

truma

Webasto

Alde



CHAMPAGNE
Felix des Lys

4 Rue Principale
LA CHAPELLE HURLAY - 51700 CHAMPVOISY

03 26 58 90 21 - 06 18 56 31 51

UN VERRE D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

FRANCE
PASSION

L'accueil des camping-cars dans l'espace rural



Fédération Française
des Associations et
Clubs de Camping Cars

Actualités

Nous avons le plaisir d'accueillir les nouveaux ACcRéPiens et ACcRépiennes...

* Patrick et Virginie COUPRIS	95130	FRANCONVILLE
* Helder et Carole DOS SANTOS	77990	MAUREGARD
* Emmanuelle MAUCLAIR	93130	NOISY LE SEC
* Sébastien et Isabelle VALLEE	95190	GOUSSAINVILLE
* Nicole VEDRENNE.....	27150	LA NEUVE GRANGE

Bienvenue à l'ACcRéPa



Equipage AUGelet à Dole

Nicole VEDRENNE
à l'Assemblée Générale



Equipage BAHIER
À l'Assemblée Générale



Sorties FFACCC et autres Clubs année 2024

THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
C.A. de la FFACCC	3 et 4 avril	Malijai (04)	CCC Digne les Bains
Salon VDL	21 au 29 septembre	Villepinte (93)	FFACCC
C.A. & A.G.	5 et 6 novembre	Issoudun (36)	FFACCC & CC18C
Forum des voyages	7 et 8 novembre	Issoudun (36)	FFACCC & CC18C

Nota : Dans la revue de notre Fédération « Vadrouille en camping-car » vous trouverez, à la fin, d'autres sorties ouvertes à tous les clubs.

Sorties ACcRéPa année 2024

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.



THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Sortie neige	14 au 21 janvier	Le Grand Bornand (74)	Equipage Mangeant
Voyage au Maroc	19 janvier au 22 février 2024	Circuit	Cap Orcada et Equipage Le Cardinal-Coste
Week-end	23 et 24 mars	Provins (77)	Equipages Calu et Orgue
Sortie	5 au 9 juin	Le Croisic (44)	Equipage Le Cardinal-Coste
Le Lot	25 juin au 5 juillet	Circuit	Equipages Lambert et Orgue
Avant La fête du Pain	5 au 10 juillet	Mensignac (24)	Equipage Le Cardinal-Coste
La Fête du Pain	12 au 14 juillet	Mensignac (24)	Equipage Le Cardinal-Coste
Week-end	6 au 9 septembre	Anet (28)	Equipages Rohaut et Abalain
Assemblée Générale	19 au 21 octobre	Tourouvre (61)	Le bureau
Saint Sylvestre	31 décembre	Melrose Cabaret	Equipage Le Cardinal-Coste



VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UNE SORTIE !

Contactez Josiane ORGUE au 06.27.42.03.19 afin d'obtenir « Le guide de l'organisateur » et réserver vos dates sur le planning.

Suspension pneumatique auxiliaire arrière



Aussi pour châssis **AL-KO**
Fiat + Mercedes



Options de gonflage :

- ▣ Valves avec support
- ▣ Manomètres avec ou sans panneau
- ▣ Standard ou Spécial
- ▣ Tableau de bord
- ▣ Kit compresseur



Ou ▣ Kit compresseur avec Réserve d'air



Ressorts Renforcés pour l'Avant



Ressorts Renforcés pour l'Arrière :

Ressorts auxiliaires
ou
ressorts de remplacement



Aussi :
KONI-FSD
pour
Châssis
AL-KO

Amortisseurs KONI-FSD

Nouvelle technologie pour
X250/X290 développée aux
Pays-Bas en collaboration
avec CAR SUPPORT
Pour l'Avant et l'Arrière
Châssis à lames de ressort



Suspension Pneumatique

Ressorts
Renforcés
Avant +
Arrière



Si Frein à main
Électrique :



Coussins Ø 8" Version renforcée



TOP DRIVE
SYSTEM

25 ans d'expérience !

La gamme la plus étendue
disponible actuellement.

- ▣ Soulage vos lames de ressort et vos amortisseurs
- ▣ Confort et tenue de route très nettement améliorés
- ▣ Meilleure résistance au vent latéral
- ▣ Diminution de la consommation de carburant
- ▣ Les phares éclairent la route (non pas le ciel).

Indispensable si grand porte-à-faux, soute, crochet d'attelage ou porte-moto.

Systèmes hydrauliques nivellement automatique



Télécommande sans fil



À NOS ANNONCEURS

Au nom de tous nos adhérents et des membres du bureau je remercie vivement tous nos annonceurs qui, grâce à leur fidélité et malgré une situation économique toujours un peu compliquée, nous apportent leur soutien financier.

Nous pouvons ainsi continuer à présenter dans notre revue, la vie de notre club, ses activités, et les comptes rendus des sorties.

Grâce à vous, nous pouvons éditer ce document de qualité, réalisé avec passion par nos adhérents et nos chefs d'orchestres...

Claudine et Alain.

La part financière octroyée à l'impression et la diffusion de cette revue est toujours une part importante de nos dépenses.

Mais votre fidélité ne peut être à sens unique, nous devons tous penser à vous lors de nos équipements, travaux d'entretien, réparations diverses et également à nos producteurs régionaux (Surtout en fin d'année...).

Nous pouvons lors des regroupements nationaux, forum des voyages en particulier, penser à vous.

Encore MERCI pour votre soutien

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

André Coste





CONTRAT de VENTE



WEEK-END À PROVINS (77)

LES 23 ET 24 MARS 2024

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Nuit au camping le vendredi soir	18 €		
Forfait du samedi au dimanche	132 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPÉRATIVEMENT
Avant le : 29 janvier 2024
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC mini : 15
Inscription et renseignement :
Madame Josiane ORGUE
80 rue du Général de Gaulle
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE
Portable : 06.27.42.03.19
E-mail : renejosiane.orgue@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musées et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.
Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

La Fédération n'a pas encore finalisé les accords
avec la nouvelle compagnie d'assurance,
Nous vous conseillons de souscrire une assurance auprès de votre compagnie.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Le.....

À

Signature de l'adhérent

En cas d'annulation, les pénalités sont les suivantes :

30 à 15 jours avant le 23 mars 50 %

Moins de 15 jours 100 %

Association d'utilisateurs de camping-cars régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284 / Assurance Macif n°15195976

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 MALAKOFF

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

Week-end à Provins (77) les 23 et 24 mars 2024



Programme pour 15 à 20 camping-cars (15 minimum)

Arrivée le vendredi soir ou le samedi matin à 9h00 au camping La licorne 80 Av. de la Ferté, 77160 Provins

Pour ceux qui arrivent le vendredi soir avant 19h30 Apéro à l'espagnol

Pour ceux qui arrivent le vendredi soir avant 20h30 Repas sorti du sac au camping

Briefing pendant le repas

Pour tout le monde :

Briefing avant de partir

Samedi matin visite guidée de la cité médiévale et de la tour César, à midi restaurant, l'après-midi visite guidée de la Grange aux dîmes

Samedi soir Apérocrépa suivi d'un repas au camping

Dimanche matin visite guidée du Prieuré de Saint-Ayoul suivi d'un repas au restaurant le midi

Dimanche après-midi Visite des Souterrains et retour au camping pour dislocation



Les horaires des visites pour le samedi et le dimanche seront fournis ultérieurement

TARIFS par personne

Vendredi une nuit de camping compris douches et électricité **18 €**

Samedi une nuit de camping, une visite le matin, restaurant le midi et une visite l'après-midi suivie d'un Apérocrépa et d'un repas le samedi soir = **80 €**

Dimanche une visite le matin, restaurant le midi et une visite l'après-midi = **52 €**



CONTRAT de VENTE



SORTIE AU CROISIC

DU 5 AU 9 JUIN 2024

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
5 nuits avec électricité par camping-car			65 €
Option « Fideoa » (rayer la mention inutile)	OUI	NON	
Frais de sortie	15 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPÉRATIVEMENT
Avant fin février 2024
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC maxi : 25
Inscription et renseignement :

Monsieur ANDRÉ COSTE
17 avenue de Lattre de Tassigny
56000 VANNES

Portable : 06.66.88.13.66
E-mail : costeandre56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musées et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.
Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

La Fédération n'a pas encore finalisé les accords
avec la nouvelle compagnie d'assurance,
Nous vous conseillons de souscrire une assurance auprès de votre compagnie.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

Association d'utilisateurs de camping-cars régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284 / Assurance Macif n°15195976

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 MALAKOFF

SORTIE AU CROISIC

PROGRAMME DU 5 AU 9 JUIN 2024

Organisateurs : Janine Lecardinal et André Coste

Mercredi 5 juin 2024Accueil des participants à partir de 16 heures
(Ne pas s'installer avant l'arrivée des organisateurs)
Pot de bienvenue

Du jeudi 6 juin 2024 au dimanche 10 juin 2024

ORGANISATION sur 4 jours en FONCTION DU TEMPS

Pêche aux éperlans au port du Croisic

Repas d'éperlans en fonction de la dextérité des Pêcheurs !!!!

Repas moules (au roquefort)

Repas « FIDEOA » veuillez préciser lors de votre inscription
si vous prenez ce repas en option.

Prix en fonction du cours des fruits de mer au mois de Juin.

Repas à l'espagnol, balade à pied ou vélo etc...

Lundi 11 juin 2024Dislocation pour ceux qui souhaitent partir

TARIF du SÉJOUR 5 nuits avec électricité 65 € par camping-car

FRAIS de SORTIE 15 € par personne





CONTRAT de VENTE



AU FIL DE L'EAU (2) entre LOT et CORREZE

DU 26 JUIN AU 4 JUILLET 2024

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : **ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse**

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme	310 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPÉRATIVEMENT
Avant le : 15 MAI 2024
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC : 15
Inscription et renseignement :
Madame JOSIANE ORGUE
80 rue du Général de Gaulle
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE
Portable : 06.27.42.03.19
E-mail : renejosiane.orgue@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musées et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

La Fédération n'a pas encore finalisé les accords
avec la nouvelle compagnie d'assurance,
Nous vous conseillons de souscrire une assurance auprès de votre compagnie.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

Association d'utilisateurs de camping-cars régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284 / Assurance Macif n°15195976

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 MALAKOFF

AU FIL DE L'EAU (2)

ENTRE « LOT ET CORRÈZE »

Du 25 juin au 4 juillet 2024

Organisateurs : Josiane ORGUE & Monique et Alain LAMBERT

Mardi 25 juin A partir de 15 h.

CAHORS : rendez-vous au parking CHARTREUX

G.P.S. : N 44°26'19.27" - E 1°26'27.22"

19 h. Apéritif de bienvenue

Du 26 juin au 3 juillet : **Le programme journalier sera communiqué ultérieurement.**

SAINT-CIRQ-LAPIOIE :

Balade sur le Lot

Restaurant le midi

CAHORS : Visite de la maison de l'eau

Cahors en petit train

Fête de l'eau



LACAVE : visite des grottes

ROCAMADOUR : Camping Paradis du campeur

Théâtre du Rocher

ROCAMADOUR :

Journée à la ferme La Borie d'Imbert

De la traite des chèvres au Cabecou



ALVIGNAC : Casino avec snacking

Nuit sur place

CHASTANG : visite du barrage

(Pour la sécurité : tenue exigée pantalon et chaussures fermées)

SERVIERES LE CHÂTEAU :

Apéritif et nuit au Lac de Feyt



Jeudi 4 juillet

GRAMAT : démonstration du dressage

des chiens de la gendarmerie au Centre cynophile.

Vendredi 5 juillet

Dislocation

Prix de la sortie : **310 €** par personne

Copie recto-verso des cartes d'identité à joindre au contrat de vente (obligatoire pour la réservation de la visite du barrage).





CONTRAT de VENTE



LA FETE DU PAIN À MENSIGNAC (24)

Sorties découvertes du 5 au 10 juillet 2024

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb. de personnes Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. Hauteur Poids Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme	235 €		
Taxe de séjour pour la semaine			5 €
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPÉRATIVEMENT
Avant le : 15 mai 2024
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC : illimité
Inscription et renseignement :
Monsieur ANDRÉ COSTE
17 avenue de Lattre de Tassigny
56000 VANNES
Portable : 06.66.88.13.66
E-mail : costeandre56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musées et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

La Fédération n'a pas encore finalisé les accords
avec la nouvelle compagnie d'assurance,
Nous vous conseillons de souscrire une assurance auprès de votre compagnie.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Le.....

À

Signature de l'adhérent

En cas d'annulation, les pénalités sont les suivantes :

30 à 15 jours avant le 5 juillet 50 %

Moins de 15 jours 100 %

Association d'utilisateurs de camping-cars régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284 / Assurance Macif n°15195976

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 MALAKOFF

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

SORTIES DÉCOUVERTES

FÊTE DU PAIN à MENSIGNAC

DU 5 AU 10 JUILLET 2024

VENDREDI 5 juillet.....arrivée

SAMEDI 6 JUILLET randonnée pédestre (départ 9 h)
Apéritif d'accueil
Loto géant en soirée

DIMANCHE 7 JUILLET.....Félibrée du Périgord à Tocane Saint Apre
Grande fête Occitane ?
Déjeuner périgourdin sur place

LUNDI 8 JUILLETMatin : visite des jardins d'Eyrignac : une collection unique
de 300 sculptures « végétales »
Déjeuner sur place avec surprise du chef.
Après-midi : visite guidée de Sarlat-la-Caneda

MARDI 9 JUILLETVisite de la grotte du Grand Roc + Laugerie base
(Déjeuner sur place.)
Après-midi : visite du parc animalier d'autrefois à Thonac

MERCREDI 10 JUILLETVisite du château de Castelnaud avec son spectacle
Déjeuner à l'Hostellerie MALVILLE.
Après-midi : Visite des jardins suspendus de MARQUEYSSAC

JEUDI 11 JUILLETREPOS

Tarif235 € par personne

VENDREDI 12 JUILLET : DÉBUT DE LA FÊTE DU PAIN

PÉNALITÉS EN CAS D'ANNULATION

De 30 à 15 jours avant le 8 juillet : 50% ---- Moins de 15 jours : 100%





CONTRAT de VENTE



LA FETE DU PAIN À MENSIGNAC (24)

Soirées exceptionnelles du 12 au 14 juillet 2024

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait camping-car (suivant le programme)	155 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner **IMPERATIVEMENT**

Avant le : 15 mai 2024
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA

Nb de CC : illimité
Inscription et renseignement :

Monsieur ANDRÉ COSTE
17 avenue de Lattre de Tassigny
56000 VANNES

Portable : 06.66.88.13.66
E-mail : costeandre56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musées et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

La Fédération n'a pas encore finalisé les accords
avec la nouvelle compagnie d'assurance,
Nous vous conseillons de souscrire une assurance auprès de votre compagnie.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Le.....

À

Signature de l'adhérent

.....

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

Association d'utilisateurs de camping-cars régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284 / Assurance Macif n°15195976

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 MALAKOFF

LA FETE DU PAIN À MENSIGNAC (24)

Association
Les Amis Du PAIN
Mr Lionel Boisseau
Chemin de planche
24350 Mensignac
Tel 0681438926



34ème Fête Du Pain A MENSIGNAC En DORDOGNE

Comme chaque année, les amis du Pain organisent leur traditionnelle Fête du Pain à Mensignac. De nombreuses animations feront de ce village du Périgord blanc la meilleure idée de sortie familiale en Dordogne.

CONCOURS DE BELOTE / MEGA LOTO

Le VENDREDI 05 JUILLET A 20h30
NOMBREUX LOTS - 19h RESTAURATION & BUVETTE
INSCRIPTION A PARTIR DE 19H SUR PLACE

Le SAMEDI 06 JUILLET A 20h45
5000€ DE LOTS - 18h RESTAURATION & BUVETTE
RESERVER VOS PLACES AUPRES DE Jean Claude.

FORFAIT CAMPING CARS TARIF 155€ PAR PERS.

Avec 3 SOIREEES EXCEPTIONNELLES !!!

- VENDREDI 12 JUILLET 2024:

A PARTIR DE 15h OUVERTURE DE LA FETE

19h REPAS Avec 10 plats aux choix - Animation BANDAS

21h30 SPECTACLE LES CHEVALIERS DU FIEL Place ASSISE - FEU D'ARTIFICE

- SAMEDI 13 JUILLET 2024:

MIDI ET SOIR REPAS Avec 10 plats aux choix

A PARTIR DE 15h OUVERTURE DE LA FETE

21h30 KEEN'V EN CONCERT Place ASSISE - Feu d'artifice

- DIMANCHE 14 JUILLET 2024:

ANIMATIONS TOUTE LA JOURNEE

MIDI REPAS VEAU A LA BROCHE & SOIR REPAS Avec 10 plats aux choix

21h PODUIN TF1 CONCERT GRATUIT THE VOICE - FEU D'ARTIFICE

RESERVATION AUPRES DE JEAN CLAUDE Au 0675688648

DANS LE VILLAGE MAGASIN SPAR ALIMENTATION OUVERT 7 JOURS SUR 7
PAINS - RAYON VIANDES - STATION SERVICE - PRESSE - LOTO - JEUX A GRATTER - GAZ





CONTRAT de VENTE



SORTIE CHEZ DIANE À ANET (28)

DU 6 AU 10 SEPTEMBRE 2024

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : **ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse**

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait camping par camping-car (2 personnes y compris EDF)			72 €
Forfait sorties par personne	103 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner **IMPERATIVEMENT**

Avant début juillet 2024
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA

Nb de CC maxi : 13

Inscription et renseignement :

M. & Mme Jean-Louis et Josiane ROHAUT
Les Christopes – 44 route de Bu
28260 SOREL MOUSSEL

Portable : 06.60.81.80.73
E-mail : jlj.rohaut@orange.fr

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musées et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

La Fédération n'a pas encore finalisé les accords

avec la nouvelle compagnie d'assurance,

Nous vous conseillons de souscrire une assurance auprès de votre compagnie.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Le.....

À

Signature de l'adhérent

En cas d'annulation, les pénalités sont les suivantes :

30 à 15 jours avant le 6 septembre 50 %

Moins de 15 jours 100 %

Association d'utilisateurs de camping-cars régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284 / Assurance Macif n°15195976

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 MALAKOFF

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

Sortie chez Diane à ANET (28)

Du 6 au 10 septembre 2024

13 CAMPING-CARS MAXIMUM

Organisateurs : Josiane et Jean Louis ROHAUT, Sylvie et Didier ABALAIN

Vendredi 6 septembre :

Arrivée des camping-cars à partir de 16h au camping d'Ezy sur Eure.

Présentation des sorties avec pot d'accueil

Samedi 7 septembre :

Visite du château d'ANET et visite du centre d'interprétation de la renaissance 2 groupes matin et après midi

Midi : repas à l'Auberge de la rose



Dimanche 8 septembre :

Matin : marché à Ezy sur Eure

Midi : barbecue au camping

Après-midi : visite du musée du Peigne



Lundi 9 septembre :

Matin : animation apiculture. Dégustation et vente de miel.

Midi : repas libre

Après-midi : visite de la chapelle royale à Dreux.



Mardi 10 septembre :

Dislocation





JOURNEES DECOUVERTES DU 9 AU 12 JUILLET 2023

**QUE DU BONHEUR
SANS
COMMENTAIRES**



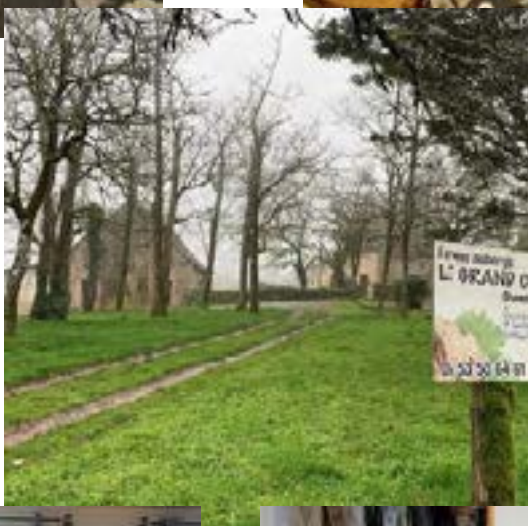


Cette ancienne
forteresse
médiévale du
Périgord
a été
transformée
au XVIème et
XVIIème siècle
par les
marquis de
Hautefort pour
devenir une
demeure de
plaisance,
moderne,
imposante et
majestueuse.





ICI
MONSIEUR !!!



On déguste
et on mange



FILATURE DE BELVES



LE RESTAURANT D'ENTREPRISE





L'abbaye de Cadouin
Fondée en 1115 par Geraud de Salles est affiliée à l'ordre cisterzien en 1119, l'église abbatiale, elle, est construite entre 1118 et 1154.



Du cloître roman en 1453, il ne reste que les murs et une porte menant au dortoir des moines.
L'œuvre du temps.



Le Château des Milandes



Le site, bâtisse érigée au XV^{ème} siècle dans le village de Castelnaud-la-Chapelle au cœur du Périgord noir, a été acheté par Joséphine Baker en 1947. Elle y vivra durant 21 ans avec ses 12 enfants adoptés à travers le monde, sa tribu arc-en-ciel jusqu'en 1969.

L'artiste est alors ruinée, [le château est vendu aux enchères.](#)

Nadau, le berger des mots



Guégan surprenant



Un peu de détente



Souvenirs...souvenirs



La Fête





Créateurs de rencontres depuis 30 ans !



+ 2100 fermiers, vigneron et artisans vous invitent en camping-car

Tarif amical

27 € au lieu de 30 €



Le Guide des Étapes
+ Version Web + l'Appli



+ 240 nouvelles étapes

Livraison en Mars 2023
Après Mars, livraison sous 5 jours

france-passion.com



BON DE COMMANDE

Guide France Passion Edition 2023

MARS 2023 - PÂQUES 2024

Tarif Amical FFACCC

☐ Je demande mon inscription sur la liste des invités et je m'engage à respecter les "Règles d'Or" de l'accueil France Passion*

☐ Je suis déjà "Invité(e) France Passion" et souhaite renouveler mon adhésion

Mon N° de carte d'invité :

Nom, Prénom

Adresse

Email

Mon club

Je règle 27 € (au lieu de 30 €) par chèque bancaire à l'ordre de France Passion.

FRANCE PASSION - CS 10057 - 84202 CARPENTRAS CEDEX

du 7 au 18 / 09 2023



Destination Doubs et Jura pour une échappée belle

organisée par Chantal et Pascal Calu & Josiane Orgue



1

7 / 09

Dole



Apérocrépa



Briefing



8 / 09



Visite de Dole avec le circuit du chat perché

Visite guidée de la maison Pasteur à 9h30

A partir d'objets et de documents personnels, la maison natale montre comment Louis Pasteur, l'enfant de Dole, est devenu la figure du scientifique par excellence, connu dans le monde entier.





Moirans-en-Montagne

Un temple consacré à l'amusement à travers les âges. Nous avons joué avec grand plaisir avec des anciens et nouveaux joujoux.



Cathy Daniel



Josiane

Pascal

Chantal



Didier

Sylvie

MERCI

à nos **formidables organisateurs**



Annie

Joël

Le circuit de l'amitié, de la joie, du bien-être, de moments uniques savourés ensemble. Que du bonheur de vivre l'été indien plongés dans ces paysages grandioses ... Bref, un circuit parfaitement réussi de vraies vacances qui nous ont enchantés. Pascal, nous rêvons déjà à ta prochaine sortie promise.... Gros bisous de toute l'heureuse équipe



Brigitte Daniel



Alari

Danièle



Fernando

Reine



Joël

Sylvie



D.D.77

Marie Christine



Christian



Jocelyne Jacques



Josiane Katie



Jean Claude Monique

9/ 09



2



Visite guidée
de la saline royale
à **Arc & Senans**
au coeur d'un parc
de 13 hectares



chef-d'oeuvre d'architecture
de Nicolas Ledoux



construite sous Louis XV



visite d'une huilerie
à **Germigney**
Camping avec piscine
à Lons-le-Saunier



dégustation et achats



Apérocrépa surprise
avec saucisses
de Morteau



la délicieuse surprise à 8 h
croissants et pains chauds

LA MAISON DE LA VACHE QUI RIT

Joyeuse, conviviale, impertinente,

la maison de la plus célèbre
des Vaches qui rit
depuis plus de cent ans
à Lons-Le-Saunier

Très agréable visite
ludique, belles expositions



La Mascotte
de notre sortie
tricottée par Josiane

Apérocrépa
cuisiné par Josiane
Pascal et Chantal
(saucisses de Morteau)
et vins du Jura



Pourquoi la vache qui rit rit ?



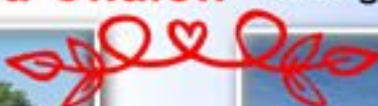
Savez que la vache qui rit sourit !



cadeau



11 / 09 En car vers

Château Chalon visite guidée de ce beau village

En rang 2 par 2 pour aller en classe comme autrefois



Délicieux repas au restaurant le Mijeli

Bon anniversaire Cathy



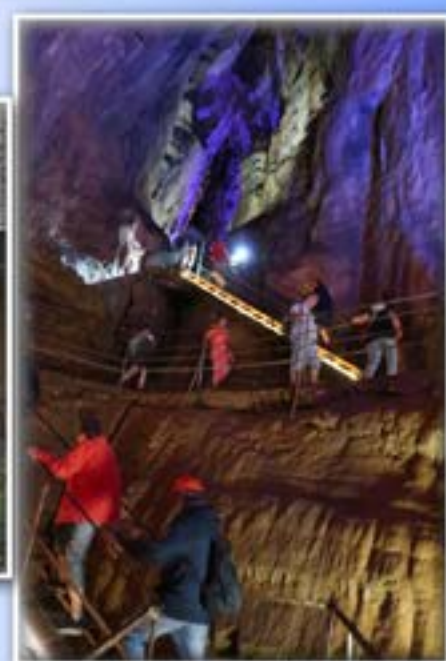
Cascades des Tufs mais sans eau...



Beaume-Les-Messieurs



les superbes grottes



12 / 09



La comtesse de Laguiche raconte l'histoire



du château racheté et restauré



Tous les meubles sont d'époque

Château
D'Arly



Dégustation (5€), d'un vin rouge "spécial"(15€)



coût 65€ pour 1 bouteille goûtée par 13 personnes



Briefing sur le parking du saut Girard



Apéro vite pris avant un bel orage



Rando aux cascades du hérisson, pour les bons marcheurs malgré les sentiers glissants, le saut Girard et le lac d'Illy pour nous 4 avec Jac



**Superbes objets à la belle Boisselerie
Délicieuse soirée fondue au comté
servie avec les vins du Jura,
Macvin, Vin de paille, vin jaune**



Située à plus de 1000 m d'altitude, **la ferme Michaud** brave les siècles depuis 1683.

Le guide nous raconte la vie des paysans du Haut-Doubs et nous fait découvrir l'ingéniosité d'un mode de vie simple dans une ferme à l'architecture durable.

Jean-Claude a essayé le tabouret spécial pour traire les vaches....petit jeu d'équilibre ...



bon repas au Kiosque



Située à MORET, berceau mondial de la lunetterie, **le musée de la lunetterie** invite à découvrir l'histoire de la lunette commencée en 1796 à partir de la fabrication d'un clou.

Didier a choisi un monocle pour remplacer ses lunettes



Visite guidée du **Fort des Rousses**,

ancien fort militaire, dont les caves ont été remarquablement aménagées en caves d'affinage des **Comtés Juraflöre**.

Nous pénétrons dans l'impressionnante cave Charles Arnaud avec son fantastique demi-cintre en pierres de 214 m de longueur où se délivrent les saveurs du Comté Juraflöre



Au musée polaire de Prémanon, nous avons pu explorer les mondes polaires sur les traces des grands explorateurs en Arctique et Antarctique, et faire de gros câlins au beau Nounours blanc



C'est dans la **salle hors-sac** du musée que nous dînons après notre briefing :
au menu : poulet sauce au comté riz et vin jaune cuisiné par Pascal, et c'est délicieux





16 / 09



Le musée des pierres

nous présente les origines du métier traditionnel de tailleur de pierres fines et précieuses ainsi qu'une incroyable collection de minéraux et pierres taillées provenant des quatre coins du monde.



à midi nous allons déguster **un excellent repas** en salle privative **au magnifique restaurant de l'hôtel de la couronne** situé au col de la faucille .



La fruitière des Moussières



Après la visite guidée et toutes les dégustations de fromages nous avons tous acheté du comté, de la tartiflette, du morbier ...



Belle randonnée dimanche matin
vers le belvédère du Turet
Superbe panorama malgré la brume

17 / 09



Col de la Faucille
alt. 1323 m



ILS ONT PENSÉ À NOUS...





5, rue du Murgin
39260 Moirans-en-Montagne
Tél : 03 84 42 38 64
www.musee-du-jouet.com



3 588780 010615

DO PUB 235
BC 5003-M
CD 476

*Un petit coucou
che jura où nous nous sommes
tous régales, amusés, avec
nos formidable organisateurs
faisant*

*Super séjour
Sylvie Pichon*

*Super organisation
Nicolas 0577*

*Beau voyage...
Fernando*

Joël ANNE

*Super séjour, super organisation,
super ambiance. Les indispensables
pour une telle réunion Alain et Daniel*

*Très agréable séjour
Cathleen Daniel*

*Très belles circuits
A la commença. Bips
Nouveau JC*

*Très belle balade - Bien
organisé - Brigitte et
Daniel*

*Très agréable 1^{ère} sortie
avec l'ACREPA*

*Séjour Rivoli
Chantal Tassat*

*Séjour Rivoli
Sylvie Joël*



Association Camping-Cariste Région Parisienne

Assemblée Générale ordinaire du 30 septembre 2023

Présents :

Mesdames	Brigitte LE CALVEZ	Messieurs	André COSTE
	Josiane ORGUE		Jean-Claude MOUFFLE
	Claudine COUSIN : absente, excusée.		

MONSIEUR LE PRESIDENT DECLARE LA 26^{EME} ASSEMBLEE GENERALE OUVERTE A 15H07

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Nous sommes 45 équipages, 90 personnes, 8 pouvoirs.

Le Président a une pensée pour les personnes qui ne sont pas présentes pour raison de santé.

Nous venons de passer une très bonne année avec, pour une bonne partie d'entre nous un été un peu moins chaud.

116 adhérents ont répondu présent aux sorties cette année pour le plus grand bonheur des organisateurs. Je voulais remercier ceux qui, dans l'ombre et vous êtes nombreux, à spontanément donner un coup de main pour préparer, ranger, balayer lors de nos différents rassemblements.

« Un hommage aux bénévoles »
S'ils n'existaient pas, faudrait les inventer
Ces gens hors du commun et plein de bonne volonté
Toujours prêts à rendre service : donner un coup de main,
Que pour faire plaisir, pas pour l'appât du gain.
Généreux, ils donnent tout d'eux même,
Sans ménager ni leur temps ni leur peine.
Voilà les bénévoles ; ils travaillent dans l'ombre et en silence,
Sans soucis du profit, pour que les choses avancent.
Et il faut reconnaître bien des associations
Grâce à eux ont pu naître et se doter d'un nom.
Avec des bénévoles les choses vont toujours bien
Mais là on les oublie comme s'ils n'y étaient pour rien.
Mais à la moindre erreur, si ça ne tourne pas rond
C'est à eux que l'on pense, on avance leur nom.
Il faudrait plus souvent qu'un peu on pense
Ils sont toujours à la peine, très peu aux récompenses.
Grâce à eux, les vaillants bénévoles
Ils méritent cent fois d'avoir une auréole.
Des éloges sur eux, j'en écrirais des pages,
C'est par ces quelques lignes que je leur rends hommage.

Poème de Pierre Adam, poète public



Association Camping-Cariste Région Parisienne

Assemblée Générale ordinaire du 30 septembre 2023

Un petit clin d'œil particulier à Claudine qui, malgré les contraintes liées à ses obligations de soins a participé sans relâche à l'organisation de notre Assemblée Générale et à la rédaction de notre revue.

Nous sommes cette année dans cette ville étape qui nous accueille les bras ouverts et gratuitement.

Les retombées économiques sont très importantes pour cette commune, cette année plusieurs artisans viendront dimanche matin vous proposer leurs produits et je sais que vous allez leur réserver un bon accueil.

Josiane vous donnera les détails du déroulement et de l'organisation des prolongations. Nous allons certainement faire notre prochaine Assemblée Générale dans la commune de « CLOYES LES TROIS RIVIERES » près du Loir. Merci à Jean-Claude qui a pris contact avec Village Etape.

Je renouvelle ma demande aux volontaires pour nous organiser de belles balades.

Nous pouvons aujourd'hui souhaiter la bienvenue aux nouveaux adhérents :

Claude et Martine BAHIER

Nicole VEDRENNE

Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale

LE RAPPORT MORAL DU PRESIDENT EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 (Josiane ORGUE)

Josiane fait le point sur les participations aux différentes sorties organisées en 2023 :

- Le ski.....4 équipages
- Le Croisic 21 équipages
- La Creuse..... 16 équipages
- EURO CC.....3 équipages
- Prolongations EURO CC3 équipages
- Le Morbihan..... 17 équipages
- La Fête du pain (9 juillet) 10 équipages
- La Fête du pain (13 juillet) 15 équipages
- Le Jura 13 équipages
- L'Assemblée Générale.....45 équipages
- La Martinique..... 17 équipages
- Réveillon au Melrose..... 13 équipages

Saint Sylvestre, proposée par D.D. et Janine, 13 équipages pas de repas le lendemain car il faudrait 40 équipages.



Association Camping-Cariste Région Parisienne

Assemblée Générale ordinaire du 30 septembre 2023

CALENDRIER PREVISIONNEL DES SORTIES 2024

Du 14 au 21 janvier : Le Grand Bornand, organisé par Jean-Jacques et Martine MANGEANT. Montée au village facile. Très bonne ambiance. 2 à faire du ski (le matin). Après-midi balades, ville à 200 mètres. Navettes gratuites. Bon bol d'air. Jean-Jacques a prospecté le caravaneige aux Deux Alpes, pour changer, mais pas convaincu, beaucoup d'ombre. De plus il a obtenu une publication sur notre revue avec le Grand Bornand, BRAVO.

Du 19 janvier au 22 février : Circuit au Maroc avec Cap Orcada.

Les 23 et 24 mars : week-end à Provins (77) organisé par Pascal et Chantal CALU

Du 5 au 9 juin : Le Croisic proposé par D.D. et Janin e, retour de cette sortie au mois de juin, où les poissons sont plus nombreux. Nombre de camping-cars : 25 maxi. Au camping, un emplacement pour deux véhicules, 13 € par jour avec électricité + environ 28 € par personne pour la fideoa de D.D.

Du 25 juin au 5 juillet : Le Lot organisé par les équipages LAMBERT et ORGUE.

Du 5 au 14 juillet : La Fête du Pain : Coût : 235 € et 155 €.

Du 6 au 9 septembre : Anet (28) concocté par Josiane et Jean-Louis ROHAUT. Visite du château d'Anne de Poitiers et du musée Centre Renaissance, restaurant, marché, barbecue, musée du peigne, apiculteur, visite de la Chapelle royale.

Prévisions 2025 (dates à confirmer) :

- Amboise organisé par l'équipage MANGEANT
- La Corrèze organisé par l'équipage CALU
- Le Pays Basque organisé par les équipages MOUFFLE et SILVESTRI

LE CALENDRIER DES SORTIES EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER (Brigitte LE CALVEZ)

Les comptes sont bénéficiaires cette année : +801.68 €.
80 équipages ont cotisé. Le plus gros poste est celui de l'imprimeur.
Les frais de fonctionnement sont modérés cette année.
Dépréciation du stock de la boutique en accord avec Elisabeth.
Le bilan financier est à la disposition des adhérents.



Association Camping-Cariste Région Parisienne

Assemblée Générale ordinaire du 30 septembre 2023

RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES

Elisabeth a contrôlé la comptabilité en 2 temps. Elle n'a relevé aucune anomalie et déclare que les comptes sont très bien tenus.

LE RAPPORT FINANCIER EST ADOPTE A L'UNANIMITE

SITE INTERNET (Jean-Claude MOUFFLE)

Jean-Claude a travaillé dessus en début d'année pour le simplifier au maximum et le partager avec Pascal CALU.

Mot de passe inchangé.

Salon des véhicules de loisirs à Villepinte du 7 au 15 octobre 2023, possibilité d'achat d'entrée à 3 € auprès de Jean-Claude. Réservation parking sur internet, 6€ la nuit.

BOUTIQUE (Claudine COUSIN)

Le stock a été vendu en solde. Commandes uniquement sur catalogue.

REVUE (Claudine COUSIN)

Rien à signaler, il faut des annonceurs afin de conserver la revue en couleur.

Je remercie les adhérents qui réalisent les comptes rendus des sorties.

LA FFACCC (André COSTE)

Pas d'EURO CC en 2024

La revue du club doit être envoyée au Président de la FFACCC par mail.

ASSEMBLEE GENERALE 2024

L'Assemblée Générale aura lieu à Tourouvre la 3^{ème} semaine d'octobre 2024.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Pascal CALU a proposé sa candidature pour entrer au bureau.

Le bureau se compose de 6 personnes :

- André COSTE.....Président
- Claudine COUSINVice-Présidente, Secrétaire, Rédactrice Revue
- Jean-Claude MOUFFLEVice-Président, Responsable site Internet
- Brigitte LE CALVEZ.....Trésorière
- Josiane ORGUE.....Coordinatrice des sorties
- Pascal CALUSite ACcréPa, Réseaux sociaux, Relations publiques

LE RENOUVELLEMENT EST ACCEPTE A L'UNANIMITE

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LE PRESIDENT LEVE LA SEANCE A 17H12

L'assemblée générale de l'ACcRéPa 2023

Tous les membres du bureau et Pascal Calu ont été élus à l'unanimité
Ils assurent avec brio la vie de notre club, un grand BRAVO



Comme l'année dernière,
c'est **Tourouvre** qui nous accueille dans sa magnifique salle des fêtes
où nous avons passé un excellent WE bien ensoleillé.



et son grand Parking



D.D. remercie le
maire et son équipe
qui nous ont fait
le plaisir de
partager notre repas
du dimanche



les 2 oiseaux ont niché
dans ma véranda



Vente de Miel, cidre, jus de pomme,
confitures etc produits locaux



goûté et acheté la
délicieuse gelée de sureau



2

les plus chanceux



le tirage de la tombola



heureux gagnants



La gagnante du super gros lot



deviner le nombre total de pommes et boudins dans le panier,
2 gagnants ont partagé les boudins.



Brigitte accouche du doudou,
et c'est Claire qui va l'élever...



tout le monde s'éclate au bal du samedi soir

3



Tout le monde se régale au repas de gala



*Belle
Soirée*



Lundi 2/10

La basilique Notre DAME-DE-MONTLIGEON

Cette basilique consacrée à "Notre-Dame Libératrice des âmes du Purgatoire" est une église de pèlerinage, centre d'un sanctuaire consacré à la prière pour les défunts

4



Ce sympathique curé-guide nous explique avec humour le but de sa confrérie provoquant nos éclats de rires tout en visitant cette belle basilique où certains ont pu assister à la messe.



Nous invitons notre charmant curé à partager notre repas qu'il accepte avec grand plaisir, il dit le bénédicité avant de s'installer à table parmi nous pour déguster le repas préparé par les religieux.



Après avoir débarrasser les tables, certains ont demandé en plaisantant le pousse-café, et notre adorable curé a servi un alcool de sa fabrication ...



Bien installés sur la terrasse avec vue panoramique, nous dégustons un petit café avant de nous séparer, tous ravis d'avoir passé ensemble un excellent WE.

UN GRAND MERCI
à Tous les membres du bureau,
Amicalement
Tous les ACcRéPiens

LE SPÉCIALISTE DU CAMPING-CAR,
DU POIDS-LOURD, DE LA CARAVANE,
DU VAN ET DU FOURGON.

CLC
Wattellier

DEVIENT >

LIBERTIUM
WATTELLIER

GRAND CHOIX DE VÉHICULES NEUFS & D'OCCASION

ESPACE POIDS-LOURDS



• ATELIER AGRÉÉ  
FIAT PROFESSIONAL ET FORD

• ATELIER MODERNE DE 1 600M²
ENTRETIEN, CARROSSERIE ET MÉCANIQUE

• SAV TOUTES MARQUES

• AIRE DE SERVICE
(EAU, ÉLECTRICITÉ ET VIDANGE)

• LOCATION  

• MAGASIN 
LIBERTIUM ACCESSOIRES

WWW.CLC-LOISIRS.COM
LIBERTIUM.FR



LIBERTIUM WATTELLIER
4 RUE DES ACACIAS 60290 RANTIGNY

TÉL. 03 44 28 84 50
sas-wattellier@wattellier.com
GPS : N. 49°20'8.522". E. 2°26'1.017"



SOUVENIRS SOUVENIRS...



LE SKI



LE CROISIC



LA MARTINIQUE



LE MORBIHAN



LE JURA



LA CREUSE



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nouveaux variants Covid. Pour sourire...

Plusieurs variants ont été détectés simultanément : il faut s'y préparer.

- Le variant Travolta donne toujours de la fièvre, mais seulement le samedi soir.
- Le variant Suisse reste neutre, quel que soit le test PCR, antigénique ou sérologique.
- Pour le variant Bordelais, pas de souci on a les Médoc.
- Le variant Normand est difficile à prévoir : « P'têt ben qu'oui, p'têt ben que non »
- Le variant Belge serait redoutable, ça finit généralement par une mise en bière
- Ne craignez plus le variant Chinois, il est cantonné.
- Par contre, le variant SNCF arrivera plus tard que prévu.
- Contrairement aux apparences, le variant du Bénin serait grave voire dangereux.
- En ce qui concerne le variant Italien, vous en prenez pour Milan.
- De son côté, le variant Ecossais se tient à carreau.
- Apparemment, avec le variant Japonais, il y a du sushi à se faire.
- On parle de l'émergence d'un variant Colombien, mais il semblerait que ce soit de la poudre aux yeux.
- S'agissant du variant Moscovite, c'est un méchant virusse.
- Pour sa part, le variant Corse s'attaque au bouleau puisqu'il est transmis par l'écorce
- Le premier symptôme du variant Breton, c'est quand on commence à entendre le loup, le renard et la belette chanter...

Prenez soin de vous



REMERCIEMENTS

Coucou tout le monde

C'est avec plaisir que j'ai reçu la carte signée par vous tous lors de l'Assemblée Générale.

Je vous remercie pour tous vos messages d'encouragement.

Je vais mieux, et j'espère être présente à la prochaine Assemblée Générale

Je vous embrasse et vous souhaite plein de bonnes choses pour l'année 2024.

Claudine



Je vous souhaite de bonnes
fêtes de fin d'année
et de belles balades
pour l'année 2024



Bulletin d'adhésion 2024

ACCREPA

Brigitte LE CALVEZ
(Trésorière)

1, impasse Alphonse DAUDET

56450 SURZUR

Tél : 06.08.06.08.01

@ : president@accrepa.fr

Site : <https://accrepa.fr>

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse Email :

N° de téléphone fixe : Mobile :

Enfant(s) de moins de 12 ans : OUI NON Année(s) :

Je certifie qu'aux rubriques J et J1 figurant au certificat d'immatriculation du véhicule me permettant d'adhérer, figurent les mentions respectives M1 et VASP.

Comment nous avez-vous connus ?

Loisirs : Attentes :

Quel type d'aide pouvez-vous nous apporter ? :

J'adhère à l'Association (ACCREPA), affiliée à la
FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS (F.F.A.C.C.C.)

Adhésion au Club.....	35.00 €
Cotisation à la FFACCC..... à déduire si vous appartenez déjà en 2024 à un club de la FFACCC	16.00 €
Cotisation à la Protection juridique Obligatoire contrat groupe	12.00 €
Frais de dossier (la 1ère année)	10.00 €
TOTAL à régler	73.00 €

Par chèque à l'ordre de « **ACCREPA** » que j'adresse au Club dont l'adresse figure en entête

Le contrat de protection juridique est consultable sur le site de notre club et sur celui de la FFACCC. Toutefois, il peut vous être envoyé, sur simple demande écrite, à l'adresse ci-dessus, et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents.

Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques. En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles.

Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : president@accrepa.fr

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre du forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de sa émission. En cas de résiliation de contrat, le récepteur ou le consommateur sera préalablement tenu d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque des frais excèdent le montant affiché dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pampeyre 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multirisque Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15190879.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMOT5 900294

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme :

Article R.211-3. Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1) donnent lieu à la remise de documents approuvés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-4. L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des documents contractuels est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnées le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 241-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4. Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :
1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

- a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
- b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure locale n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur du fuseau approximatif du départ et du retour ;
- c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique ou d'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
- d) Les repas fournis ;
- e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contrat, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, à quelle date approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication préalable efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, si la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redimés ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant et le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes reçues pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au II de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résiliation du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résilier le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés ou, le cas échéant, de frais de résiliation standard retenus par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résiliation du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au II du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'il offre.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est lui-même conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet article précise les informations relatives à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-4. Les informations mentionnées aux 1°, 2°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-8.

Article R.211-4. Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter leur aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-13-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'incendie et ses coordonnées, soit son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comportant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes déposées et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 1831/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au I et au 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquiescer de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7. Le voyageur peut céder son contrat à un consommateur qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ou plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R.211-8. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de résiliation du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le taux de la ou des devises retenus comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de démission du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-8. Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-8, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et appropriée, sur un support durable.

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résilié et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse toutes les sommes déboursées par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatre jours après la résiliation du contrat, sans préjudice d'une dédommagement en application de l'article L. 211-12.

Article R.211-10. L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements dus en vertu des I et II de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résiliation acceptés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatre jours ou plus tard après la résiliation du contrat.

Dans le cas prévu au II de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'organisateur avait intervenu de son fait à cette date.

Article R.211-11. L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-13-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Résumé de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les bureaux et lieux de rendez-vous qui se tiennent pas ailleurs sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires peuvent fluctuer en quelques minutes en fonction de nouveaux conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires prévues à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses papiers d'identité, de son passeport ou de ses papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils doivent être en possession des documents nécessaires de sorte du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées intervient à déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,
- de 30 à 25 jours du départ : 33 % du prix du voyage,
- de 20 à 6 jours du départ : 50 % du prix du voyage,
- de 7 à 2 jours du départ : 75 % du prix du voyage,
- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant départ. Le minimum est de 10 participants ; Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modifié, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat. Pour tout changement causé de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chaque touriste à l'ordre de l'organisateur ou du club organisateur.

Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des effets, objets de valeur, bijoux, fournaux, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie. Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Les voyages et sorties proposées par les Clubs de la FFACCC peuvent être réalisés par les voyageurs professionnels ou auprès d'organismes privés ou publics mais sont dans la plupart des cas élaborés directement et brièvement par les différents organisateurs qui exercent pour une part importante à chaque participant de juger de l'opportunité de prendre part ou non aux activités proposées dans une sortie à laquelle il se serait inscrit. Les participants ne peuvent exiger de la FFACCC, des Clubs ou des organisateurs qu'il soit tenu compte de toutes leurs particularités telles que handicap, régime, présence d'enfants, présence d'un animal de compagnie, intérêt pour une activité, obligation antécédente. Pour tout ou partie des activités auxquelles ils n'auraient pas pu ou voulu prendre part, ou bien prestataires dont ils n'auraient pu bénéficier, du fait de ces particularités, les participants ne peuvent prétendre à un dédommagement ou remboursement qui réside à la discrétion du Club et/ou de l'organisateur et doit demeurer exceptionnel. La décision du Club et/ou de l'organisateur est sans appel.

Durant une sortie, la responsabilité de la FFACCC, des Clubs, de leurs Présidents et des organisateurs ne peut en aucune manière se substituer à celle personnelle des participants ou relevant du cadre de l'assurance personnelle ou bien de la garantie juridique d'un contrat ou d'une chose, énoncée aux articles 1302 - 1304 et 1305 du Code Civil. Cependant, l'organisateur étant garant du bon déroulement de la sortie, il ne pourra ignorer les incidents, les désagréments, les gênes etc. subies par un ou plusieurs participants. C'est pourquoi, en cas de manquement à ces préceptes, notamment du fait d'un participant vis-à-vis d'un autre, l'organisateur pourra être amené à prononcer à l'encontre de l'participant un avertissement, ou bien selon la gravité des faits ou en cas de recidive l'organisateur pourra être amené à signifier son exclusion. La décision de l'organisateur sera sans appel. En cas d'exclusion, les autres participants du même équipage auront la possibilité d'intégrer la sortie par eux-mêmes. Cette sortie sera alors interrompue et sera pas susceptible de donner lieu à rattrapage ou remboursement, ni pour le participant exclu, ni pour les autres membres de l'équipage dont il fait partie.

Mise à Jour le 20/06/2018



BRETIGNY GARAGE



- José DA SILVA et son équipe sont à votre disposition pour votre Camping-Car et Camping-Car Poids Lourds mais aussi vos véhicules légers
- Entretien révision, réparations diverses et Carrosserie
- Vente de Véhicules Neufs et d'Occasion
- Remise 10% accordée sur pièces d'entretien et usure

Au 9 rue du Roussillon
91220 BRETIGNY SUR ORGE

01.60.84.05.42

bretigny.garage@wanadoo.fr



Tout l'entretien de votre camping-car

2 ponts spéciaux pour camping-car

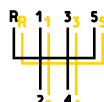
 POUR VOUS, ON
S'OCCUPE DE TOUT



Amortisseurs pièces
de direction



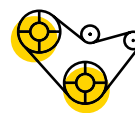
Climatisation



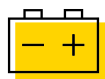
Embrayage



Pneus
été-hiver



Courroie de
distribution



Batterie



Refroidissement



Échappement
démarreurs



Vidange



Freinage

Midas Flins-sur-Seine
ZAC les Mériels
Tél. 01 85 74 27 42



POUR VOUS, ON SE DÉPASSE